



PREVENIR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

DEFINITION, DEMARCHE et OUTILS

Repères

*Un Collège d'expertise sur le suivi des risques psychosociaux au travail a été missionné par le ministère du travail, de l'emploi et de la santé. Il a retenu cette définition des risques psychosociaux : les « **risques pour la santé mentale physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental** ».*

Comment agir ?

Comment intégrer ces risques dans une démarche de prévention ?

Comment mobiliser les acteurs de l'entreprise ?

Nous intervenons en tant qu'ergonome en santé au travail. Notre spécificité est de faire le lien entre les conséquences sur la santé et les causes dans le travail. En vue de pouvoir comprendre le contexte des formations et de l'adapter, nos intervenants s'entreretiennent préalablement avec le médecin du travail, le CSSCT, la Direction et l'équipe médicale.

Objectifs

- Développer des compétences pour agir sur la prévention primaire des Risques Psychosociaux.
- Repérer des situations critiques du point de vue de ces risques,
- Analyser les principales causes dans le domaine de l'organisation du travail et élaborer une démarche de prévention avec l'ensemble des acteurs concernés de l'entreprise.

Programme

- Connaître la problématique des risques psychosociaux : évolution socio-économique, cadre réglementaire
- Définir le stress, les risques psychosociaux et leurs spécificités dans la prévention des risques professionnels.
- Définir les facteurs de risques psychosociaux au travail
- Identifier les différents niveaux de prévention
- Identifier les étapes de la démarche de prévention des risques psychosociaux
- Acquérir des outils et méthodes pour analyser les causes

Prérequis

- Implication et engagement de la Direction

Moyens pédagogiques

- Support de formation sur Power Point
- Analyse de situations
- Echanges d'expériences

NOUVEAU : supports pédagogiques sur l'appli mobile

Evaluation

Une attestation de formation est délivrée aux stagiaires ayant assisté à l'ensemble de la formation, après évaluation de sa satisfaction et de ses acquis

Tarif

Nous contacter

Durée
2 journées
Soit 14h

dispensées
1.5 j + 0.5 j
permettant un travail
intersession

Délais d'accès :
15 jours minimum,
sous réserve de
disponibilités

Profil(s)
stagiaires

- RH
- CSE / CSSCT
- Sécurité
- CODIR
- Manager

Pas de prérequis
pour cette formation

Formateurs

Ergonome de Pôle
santé travail
intervenant en
entreprise

Type de
formation
intra-entreprise



Centre Vauban – 199 rue Colbert – 59014 LILLE Cedex – 03 20 38 00 64 – Accès PMR - www.pstformation.com

Antenne de Douai : 260 rue François Pilâtre de Rozier- ZI Dorignies – 59502 DOUAI Cedex – 03.27.08.00.54

SAS au capital de 40 000 € - N°SIRET : 410 282 099 00051 – NAF 8559 A – N° TVA intracommunautaire : FR 20 410 282 099

Organisme de formation enregistré sous le numéro 31 59 04011 59 à la Préfecture du Nord